



Déclaration médecin traitant et rétroaction

Par **Charlotte Q**, le **23/12/2016** à **20:20**

Bonjour,

un de mes enfants vient d'avoir 16 ans et une semaine après nous sommes allés chez le médecin.

A l'occasion de cette visite, nous avons fait la déclaration de médecin traitant.

Pour le moment celle-ci n'est pas encore enregistrée auprès de l'administration, du coup la visite a été remboursée à 30% seulement (considérée hors parcours).

Une fois que la déclaration sera enregistrée, la sécu complètera-t-elle son remboursement par rétroaction?

Je n'arrive pas à trouver cette réponse et la sécu ne me répondra pas avant quelques jours..... Si elle me répond!

Quelqu'un aurait-il cette information?

Des examens sont en train de lui être faits, c'est assez gênant d'être moins bien remboursé alors que les formalités sont en cours.

Merci pour vos réponses et bonnes fêtes aux lecteurs de ce post!

Par **Charlotte Q**, le **18/03/2017** à **18:02**

Oui, il y a bien rétroaction.

Pour ma part je l'ai demandé avec la référence du paiement comme me l'avait indiqué le conseiller qui m'avait répondu. Et cela a été fait rapidement.